

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale

Rapport de consultation
Ronde 1, printemps 2026

Canada

www.ccn-ncc.gc.ca

100 – 12 rue York, Ottawa (Ontario), Canada K1N 5S6
Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent document sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Commission de la capitale nationale
Révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure
de la capitale nationale
Rapport de consultation Ronde 1, printemps 2026





Table des matières

Contexte	2
Les activités de consultation publique	3
Commentaires sur la vision	5
Commentaires sur les principes directeurs ...	6
Utilisation et fréquentation de la Ceinture de verdure	11
Annexe 1 – Méthode d’analyse	13
Annexe 2 – Données démographiques	14

Contexte

À propos de la Ceinture de verdure de la capitale nationale

L'histoire de la Ceinture de verdure débute avec le Plan Gréber de 1950, élaboré par l'architecte-urbaniste français Jacques Gréber. Le Plan Gréber a façonné la forme et l'aménagement de la région de la capitale nationale pendant plus d'un demi-siècle. Ce plan a notamment mené à la création de la Ceinture de verdure, conçue comme un outil de limitation de l'étalement urbain, de protection des paysages pittoresques, de mise en réseau d'espaces naturels continus et d'accueil de grands établissements publics et fédéraux.

Aujourd'hui, la Ceinture de verdure comprend un vaste réseau d'espaces naturels sensibles, de terres agricoles, de sites de recherche, de forêts, de plans d'eau et de secteurs récréatifs. Elle incarne la diversité et la richesse des paysages canadiens, tout en contribuant à la qualité de vie dans la région de la capitale. Il s'agit de la plus grande ceinture de verdure de propriété publique au monde. Elle couvre plus de 20 000 hectares, dont près de 15 000 hectares sont sous l'intendance de la Commission de la capitale nationale (CCN). Ces terrains représentent environ 75 % de sa superficie; le reste appartient à d'autres organismes fédéraux. La Ceinture de verdure revêt une importance particulière en raison de son emplacement, de son ampleur et de son rôle structurant pour la région.

À propos du plan directeur

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure actuel, dont la dernière version a été adoptée par le conseil d'administration de la CCN en 2013, constitue le cadre stratégique qui oriente la planification à long terme, la gestion et l'aménagement du territoire de la Ceinture de verdure de la capitale nationale. Il guide également la prise de décisions liées à la conservation, à l'agriculture, aux activités récréatives et aux infrastructures au sein de la Ceinture de verdure.

À propos de la révision du plan directeur

La CCN entreprend une révision du Plan directeur de la Ceinture de verdure afin de mettre à jour ses orientations en fonction des enjeux actuels et émergents. Cette démarche vise à analyser les fonctions de la Ceinture de verdure pour mieux tenir compte de son contexte, de son utilisation et des besoins actuels. La révision permettra de définir les thèmes, les concepts et les occasions clés en matière de planification et de conception, afin d'aider la CCN à gérer ces terrains pour les années à venir. Elle tiendra compte des nouvelles réalités environnementales, sociales et économiques, ainsi que des commentaires du public, des communautés autochtones et des parties prenantes. Un plan de consultation distinct des communautés autochtones est élaboré indépendamment du processus de consultation publique.



Les activités de consultation publique

Dans le cadre de la première ronde de consultations publiques sur l'avenir de la Ceinture de verdure, la CCN a mené plusieurs activités de consultation visant à recueillir les commentaires du public sur l'ébauche de la vision et des principes directeurs proposés.

Activités portes ouvertes

Le 20 mai 2026

Sportsplex de Nepean, 80 personnes

Le 21 mai 2026

Centre d'achat St. Laurent, 302 personnes

Le 26 mai 2026

Complexe de loisirs Richcraft, 208 personnes

Format : Le public pouvait prendre connaissance des panneaux descriptifs expliquant le contexte historique, les secteurs et les caractéristiques de la Ceinture de verdure de la capitale nationale, ainsi que de l'ébauche de la vision et des principes directeurs du plan. Les gens étaient aussi invités à discuter avec les spécialistes de la CCN et à laisser leurs commentaires et suggestions sur des papillons adhésifs.

Kiosque

Le 31 mai 2026, de 12 h à 15 h

Marché Lansdowne, 93 personnes

Format : Le kiosque au marché fermier de Lansdowne d'Ottawa était composé d'un panneau descriptif expliquant le contexte historique de la Ceinture de verdure et d'un deuxième panneau détaillant les diverses étapes du processus de révision du plan directeur. Le public était invité à remplir le sondage en ligne et à discuter avec les spécialistes de la CCN.

Sondage en ligne

Du 20 mai au 8 juin 2026

Plateforme Question Pro, 934 sondages remplis.

Format : Le sondage en ligne comprenait cinq questions sur l'ébauche de la vision et des principes directeurs, ainsi que neuf questions sur des thèmes tels que les enjeux, les valeurs, les loisirs, l'accessibilité et l'agriculture. Le sondage se terminait par six questions permettant de mieux connaître le profil des personnes répondantes.

Groupe de consultation publique

Un groupe de consultation publique a été créé, formé de personnes représentant des organisations communautaires ayant démontré un intérêt pour la Ceinture de verdure dans le cadre de leurs activités ou de leurs représentations.

Le groupe s'est réuni en avril 2026 afin de prendre connaissance du contexte historique de la Ceinture de verdure, du rôle et de l'orientation du plan directeur et de son processus de renouvellement. Une discussion a aussi eu lieu concernant les rôles et les responsabilités du groupe de consultation publique.

Le groupe s'est réuni une deuxième fois en mai 2026 pour discuter de l'ébauche de la vision et des principes directeurs et commenter le matériel de consultation présenté au public lors des activités de consultation en mai 2026.

Commentaires reçus

La CCN a documenté tous les commentaires reçus du public et des parties prenantes afin de mieux comprendre leurs priorités et d'orienter la révision du plan directeur. Les commentaires recueillis dans le cadre du sondage et des activités de consultation en personne ont été analysés et regroupés selon des thèmes clés. Au total, 934 personnes ont rempli le sondage, et près de 300 commentaires ont été recueillis dans le cadre des activités de consultation tenues en personne. De plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour analyser les commentaires figurent à l'annexe 1.

***Note :** les pourcentages qui suivent sont fondés sur le nombre total de commentaires analysés. Étant donné qu'un même commentaire pouvait être associé à plusieurs thèmes, les pourcentages ne sont pas mutuellement exclusifs et ne totalisent pas nécessairement 100 %.*

Commentaires sur la vision

Ébauche de la vision :

La Ceinture de verdure de la capitale nationale est un parc urbain qui protège des écosystèmes essentiels, soutient l'agriculture locale et offre de nombreuses expériences dans la région de la capitale nationale. Elle est gérée comme un bien public d'importance nationale et constitue un patrimoine vivant pour les générations actuelles et à venir.

Au total, 596 commentaires substantiels ont été reçus concernant l'ébauche de la vision de la Ceinture de verdure. La majorité des personnes répondantes (51,9 %) n'ont formulé aucun commentaire additionnel à l'égard de l'ébauche de la vision. Bien que cette absence de rétroaction ne constitue pas un appui explicite, elle suggère que l'énoncé proposé ne soulevait pas de préoccupations majeures pour près de la moitié des personnes répondantes. Dans l'ensemble, les commentaires expriment un appui général à la vision proposée, tout en exprimant plusieurs attentes quant à sa précision et à sa portée.

Dans environ 25 % des commentaires, on demande que la vision énonce plus clairement l'engagement de protéger la Ceinture de verdure contre les pressions liées au développement, la fragmentation des milieux naturels et l'érosion progressive de ses limites. Plusieurs commentaires mentionnent le souhait que des mécanismes de protection plus explicites soient mis en place. Environ 23 % des commentaires soulignent que la protection de la biodiversité, des habitats naturels et des corridors écologiques devrait être établie comme priorité fondamentale.

Un thème récurrent, présent dans environ 20 % des commentaires, concerne les activités récréatives et l'accès public. Dans une portion des commentaires (environ 9 %), on estime que l'expression « offre des expériences diversifiées » demeure vague et on recommande de faire plus explicitement référence aux loisirs de plein air, à l'accès à la nature et aux bienfaits pour la santé.

Certains commentaires (environ 18 %) expriment des réserves à l'égard du terme « parc urbain » ou ont demandé qu'il soit mieux défini. Selon les personnes répondantes, cette expression ne représente pas pleinement la diversité des fonctions de la Ceinture de verdure.

Enfin, les commentaires liés à l'agriculture (15 %) reflètent des points de vue variés. Certains appuient fortement le maintien de l'agriculture et souhaitent un accent accru sur les pratiques agricoles durables, tandis que d'autres remettent en question la place de l'agriculture dans la vision ou demandent une meilleure définition de son rôle.

Dans l'ensemble, les commentaires sur la vision reflètent aussi des préoccupations quant à l'avenir de la Ceinture de verdure. Les résultats d'une question du sondage montrent que plusieurs enjeux suscitent d'importantes préoccupations pour l'avenir de la Ceinture de verdure. L'expansion urbaine et les pressions liées à l'utilisation des terres arrivent au premier rang des préoccupations (80,5 %), suivies du développement immobilier (71,2 %), du développement d'infrastructures (58,9 %) et des changements climatiques (51,0 %). Ces résultats démontrent une préoccupation marquée quant aux pressions susceptibles de compromettre la protection et l'intégrité à long terme de la Ceinture de verdure.

« La Ceinture de verdure offre également à la population canadienne de nombreuses occasions de se rapprocher de la nature. L'ébauche de la vision y fait allusion de manière indirecte, mais je vous recommande de le souligner clairement. » [traduction]

« Je pense que la vision devrait mettre davantage l'accent sur l'importance de l'intendance de la Ceinture de verdure au profit de la conservation des espèces rares et menacées de la région de la capitale nationale, ainsi que sur son importance pour le bien-être de la population. » [traduction]

Commentaires sur les principes directeurs

(Ébauche) Principe directeur : Leadership responsable

Il est essentiel de renforcer la collaboration proactive avec les partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones, les organisations communautaires et les entreprises agricoles afin d'assurer une intendance à long terme.

Au total, environ 577 commentaires substantiels ont été reçus concernant le principe directeur Leadership responsable. On note que la majorité des personnes répondantes (51,2 %) n'ont formulé aucun commentaire. Dans l'ensemble, les commentaires expriment un appui à l'intention générale du principe, soit de favoriser la collaboration entre les différents partenaires afin d'assurer l'intendance à long terme de la Ceinture de verdure.

Toutefois, le thème le plus récurrent concerne le manque de clarté entourant les notions de « collaboration proactive », de « leadership responsable » et d'« intendance à long terme », mentionné dans environ 27 % des commentaires. Les personnes répondantes jugent ces concepts trop vagues et demandent davantage de précisions quant aux mécanismes de collaboration envisagés, aux rôles et responsabilités des partenaires ainsi qu'aux mesures de transparence, de reddition de comptes et de suivi à long terme qui permettraient de les mettre en œuvre. Certains suggèrent également que le principe porte davantage sur la collaboration ou l'intendance que sur le leadership lui-même.

Environ 17 % des commentaires soulignent l'importance d'intégrer explicitement la population, les gens du voisinage et les personnes qui utilisent la Ceinture de verdure au processus de collaboration. De nombreux commentaires demandent également que la liste des partenaires soit élargie afin d'inclure notamment les groupes récréatifs, les organismes environnementaux, les associations communautaires et les groupes de conservation.

(Ébauche) Principe directeur : Intégrité écologique

La protection de l'environnement naturel dans la Ceinture de verdure est essentielle pour garantir la durabilité d'habitats et de corridors écologiques importants, ainsi que pour fournir des services écosystémiques essentiels à l'ensemble de la région. La santé de ces écosystèmes fait partie intégrante de la Ceinture de verdure.

Au total, environ 598 commentaires substantiels ont été reçus concernant le principe directeur Intégrité écologique. Bien que 49,5 % des personnes répondantes n'aient formulé aucun commentaire, celles qui se sont exprimées ont accordé une importance particulière à ce principe, souvent considéré comme l'une des fonctions fondamentales de la Ceinture de verdure.

Dans le quart des commentaires (environ 25 %), on considère que la conservation des milieux naturels et la protection des écosystèmes devraient constituer la priorité principale dans les décisions futures touchant l'aménagement et la gestion de la Ceinture de verdure.



Un thème récurrent, présent dans environ 15 % des commentaires, est la nécessité d'aller au-delà de la simple protection des milieux naturels pour inclure des mesures concrètes de restauration et d'amélioration des écosystèmes. Les personnes répondantes demandent notamment des mesures ciblées pour restaurer les milieux dégradés, améliorer la connectivité écologique, contrôler les espèces envahissantes et accroître la résilience des écosystèmes aux effets du changement climatique.

Enfin, environ 10 % des commentaires soulignent l'importance de maintenir un équilibre entre la protection écologique et les autres fonctions de la Ceinture de verdure, notamment les activités récréatives et l'agriculture. Dans la plupart de ces commentaires, les personnes répondantes précisent que ces usages devraient demeurer compatibles avec les objectifs de conservation et que la protection des milieux naturels devrait guider les décisions lorsqu'il y a des compromis à faire entre les différents usages.

« La protection de l'environnement naturel au sein de la Ceinture de verdure est essentielle pour garantir la pérennité des précieux habitats, des corridors écologiques et des services écosystémiques qui soutiennent l'ensemble de la région. La santé de ces écosystèmes fait partie intégrante de la Ceinture de verdure. L'éducation en plein air et les activités de loisirs durables jouent un rôle crucial pour favoriser l'attachement du public à la nature, promouvoir la gestion responsable de l'environnement chez les générations futures et renforcer l'engagement écologique et l'intégrité à long terme. » [traduction]

Une question à choix multiple du sondage demandait aux personnes répondantes de classer les aspects les plus importants de la Ceinture de verdure par ordre de priorité. Les résultats montrent clairement que la protection de la faune, de la flore et des milieux naturels constitue la principale priorité, ayant été classée au premier rang par 57,9 % des personnes répondantes.

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6
Protection de la faune et de la nature	57,92 %	19,83 %	11,80 %	5,56 %	3,35 %	10,27 %
Création d'espaces et d'occasions pour les loisirs et les activités de plein air	18,81 %	23,90 %	22,34 %	18,61 %	13,73 %	10,27 %
Vaste espace vert et naturel	12,86 %	37,47 %	24,34 %	14,44 %	10,16 %	4,16 %
Soutien à l'agriculture locale et à la production alimentaire	3,83 %	10,96 %	28,03 %	34,12 %	20,65 %	9,54 %
Frein à l'étalement urbain et limite naturelle à la croissance de la ville	1,81 %	6,78 %	11,70 %	25,13 %	47,88 %	17,11 %
Autre (précisez)	4,78 %	1,04 %	1,79 %	2,14 %	4,24 %	48,66 %

Les résultats sont plus variés pour les autres rangs de classement. Cette répartition suggère que, bien que la protection de l'environnement fasse largement consensus comme priorité principale, les attentes envers les autres fonctions de la Ceinture de verdure demeurent diversifiées. Les commentaires associés à la catégorie « autre » mettent principalement l'accent sur la protection de l'environnement, l'opposition au développement et l'importance des activités récréatives.

(Ébauche) Principe directeur : Vitalité du secteur agricole

L'agriculture continue de jouer un rôle essentiel pour le bien-être collectif et la sécurité et l'autosuffisance alimentaires de la capitale. Elle s'appuie sur des modèles et des systèmes agricoles responsables, durables, diversifiés et adaptés au changement climatique, qui préservent la santé des sols, de l'eau et des écosystèmes. Ce principe reconnaît le rôle essentiel des agriculteurs, dont les connaissances, le mode de vie et la viabilité financière sont déterminants pour la préservation des ressources agricoles de la Ceinture de verdure.

Au total, environ 549 commentaires substantiels ont été reçus concernant le principe directeur Vitalité du secteur agricole; plus de la moitié des personnes répondantes (53,5 %) n'ont formulé aucun commentaire à son sujet.

La majorité des personnes répondantes ayant formulé un commentaire appuient l'intention générale du principe. Plusieurs (environ 25 %) soulignent toutefois l'importance de faire évoluer l'agriculture pratiquée dans la Ceinture de verdure vers des modèles plus durables, diversifiés et régénérateurs, ainsi que mieux intégrés aux objectifs de protection de l'environnement, de biodiversité et de résilience climatique.

Un thème récurrent, présent dans environ 20 % des commentaires, concerne le besoin de clarifier le rôle de l'agriculture dans l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et d'approvisionnement local. Les personnes répondantes souhaitent notamment mieux comprendre la contribution des terres agricoles de la Ceinture de verdure à ces objectifs ainsi que la portée des notions de « adaptation au climat » et de « vitalité du secteur agricole ».

Dans environ 10 % des commentaires, on remet en question la place de l'agriculture au sein de la Ceinture de verdure. Certaines personnes répondantes estiment qu'une partie de ces terres pourrait plutôt être consacrée à d'autres usages, notamment la conservation écologique, l'accès à des espaces naturels ou, dans certains cas, l'aménagement résidentiel.

« [...] il faut reconnaître plus clairement les tensions qui existent entre l'agriculture et la protection de l'environnement. L'agriculture et l'écologie peuvent se favoriser mutuellement, mais elles peuvent aussi entrer en conflit. Ce principe devrait préciser la manière dont les compromis seront gérés, en veillant à ce que l'intégrité écologique demeure la priorité absolue et à ce que l'agriculture soit compatible avec les objectifs de conservation... » [traduction]

L'analyse des commentaires est également éclairée par les résultats à une question du sondage portant sur l'agriculture. Les données recueillies offrent un portrait plus nuancé des perceptions du public à l'égard de la contribution de l'agriculture dans la Ceinture de verdure.

Près de 70 % des personnes répondantes accordent une grande importance à l'accès à des aliments produits localement. Une majorité de 54,5 % estime que les activités agricoles dans la Ceinture de verdure présentent des avantages, tandis que 23,1 % se disent plutôt d'accord avec cette affirmation. À l'inverse, 9,8 % des personnes répondantes ne perçoivent pas d'avantage à la présence de l'agriculture dans la Ceinture de verdure et 12,6 % en perçoivent peu.

Au total, plus des trois quarts des personnes répondantes reconnaissent au moins certains avantages à la présence de l'agriculture dans la Ceinture de verdure. Ces résultats montrent que, malgré certaines réserves et demandes de clarification exprimées dans les commentaires, l'agriculture bénéficie d'un niveau d'appui généralement élevé auprès des personnes répondantes.

(Ébauche) Principe directeur : Expérience de la capitale

La Ceinture de verdure continue d'être, pour la population et les gens de passage, une destination phare de la capitale, offrant des expériences enrichissantes, accessibles et variées qui rapprochent les gens de la nature, de l'eau, de l'agriculture, de la culture et du patrimoine, tout en maintenant son intégrité.

Au total, 663 commentaires substantiels ont été reçus concernant le principe directeur Expérience de la capitale. Près de 44 % des personnes répondantes n'ont formulé aucun commentaire.

Plusieurs personnes répondantes ont demandé que les activités soient nommées explicitement dans le principe directeur, notamment la randonnée, le vélo, le ski de fond et le vélo de montagne. Les bienfaits de ces activités sur la santé physique et mentale ont également été soulignés à plusieurs reprises, ainsi que les possibilités de partenariat avec des organismes de la région.

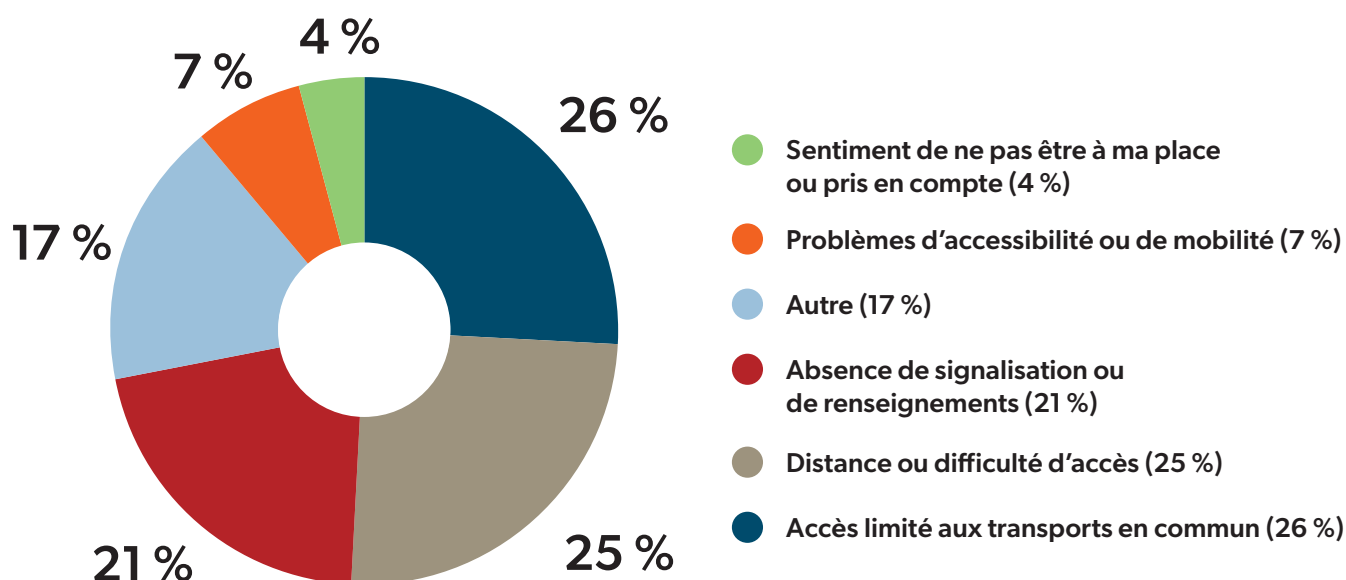
La protection écologique représente un thème majeur, mentionné dans environ 20 % des commentaires. Les personnes répondantes insistent sur le fait que la conservation des écosystèmes devrait demeurer la priorité fondamentale de la Ceinture de verdure. Cette préoccupation s'accompagne souvent de craintes liées à de nouveaux aménagements, à la commercialisation des espaces naturels ou à une fréquentation excessive susceptible de nuire à l'intégrité écologique des lieux.

Près de 19 % des commentaires portent sur l'amélioration de l'accès et de la connectivité. Les personnes répondantes ont souligné l'importance de rendre la Ceinture de verdure plus facile d'accès et de mieux relier ses différents secteurs, tant pour s'y rendre que pour s'y déplacer.

Environ 18 % des commentaires demandent également des précisions sur certains termes jugés vagues, notamment « destination phare de la capitale », « expériences diversifiées » et « maintenir son intégrité ». Par ailleurs, environ 11 % des commentaires soulignent l'importance de mieux faire connaître la Ceinture de verdure, de renforcer les initiatives d'éducation et d'assurer la compatibilité des expériences offertes avec les objectifs de conservation de l'environnement.

« Certains secteurs de la Ceinture de verdure ne sont pas faciles à localiser ou à accéder. [...] Il n'est pas toujours évident de savoir lesquels font partie de la Ceinture de verdure de la capitale nationale, ce qui rend leur découverte et leur utilisation plus difficiles pour la population. Certains secteurs sont également difficiles d'accès sans voiture. Je souhaiterais que l'on dispose de meilleures informations sur les sentiers, de cartes et d'une signalisation plus claire, de liens plus sûrs entre les sentiers, ainsi que d'un accès amélioré pour la population de l'ouest d'Ottawa. L'accès devrait être amélioré de manière à minimiser l'impact et à ne pas nuire aux milieux naturels sensibles. »
[traduction]

L'analyse des commentaires portant sur l'accessibilité et la connectivité de la Ceinture de verdure est renforcée par les résultats de plusieurs questions du sondage qui offrent un portrait complémentaire des besoins et attentes en matière d'accès.¹

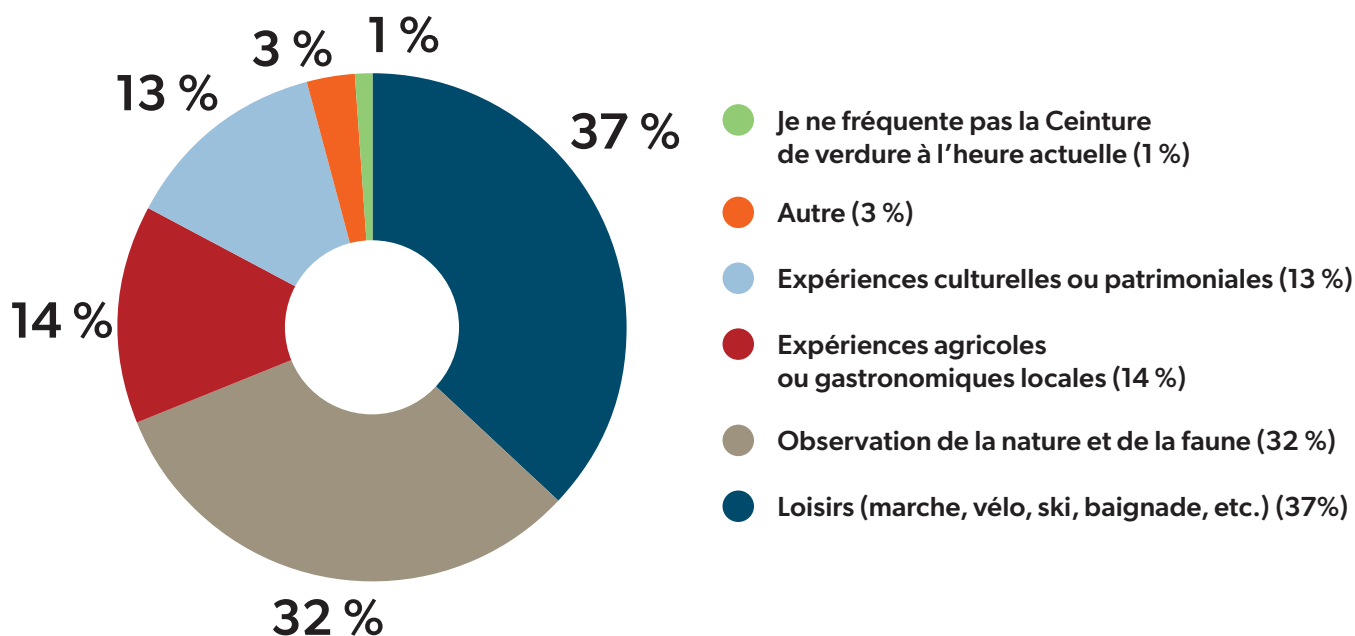


¹ Les obstacles reportés dans la catégorie autre (17,4 %) ne sont pas seulement liés à l'accès, mais aussi à l'expérience sur place. Les enjeux de stationnement, de cohabitation entre personnes utilisatrices et de gestion des infrastructures se combinent pour influencer la fréquentation et la satisfaction globale.

L'accès limité au transport en commun est la principale barrière à l'utilisation de la Ceinture de verdure mentionnée par les personnes répondantes (26 %) et lorsqu'interrogées sur une offre bonifiée de transport en commun et de transport actif, près des deux tiers des personnes répondantes (62,8 %) se sont dites favorables à cette idée. Toutefois, les résultats sont plus nuancés lorsqu'il est question de l'utilisation potentielle de ces services de transports. Un peu plus de la moitié des personnes répondantes (53,9 %) indiquent qu'il serait très ou plutôt probable qu'elles les utilisent, tandis que 46,1 % jugent peu ou très peu probable d'y avoir recours. Ces résultats suggèrent qu'il existe un appui général à l'amélioration de l'accessibilité à la Ceinture de verdure, même si l'intention de modifier ses habitudes de déplacement demeure plus partagée.

Utilisation et fréquentation de la Ceinture de verdure

Les questions du sondage ont permis de mieux comprendre la façon dont les personnes répondantes utilisent la Ceinture de verdure, les secteurs qu'elles fréquentent le plus souvent et les expériences ou possibilités qu'elles souhaiteraient voir davantage mises en valeur à l'avenir.



Lorsqu'elles ont été invitées à identifier leurs secteurs préférés ou les endroits qu'elles fréquentent le plus souvent, les personnes répondantes ont principalement mentionné la tourbière Mer Bleue (près de 30 %) et le marécage Rocailleux, incluant le sentier des Pins-Gris, le sentier du Four-à-Chaux et la sablière Bruce (30 %). La baie Shirleys (12 %) et le ruisseau de Green (11 %) figurent aussi parmi les lieux les plus fréquentés. Les réseaux de sentiers occupent une place importante dans les usages mentionnés, particulièrement pour la marche (45 %) et le vélo (30 %). Plusieurs personnes répondantes indiquent également fréquenter les secteurs situés à proximité de leur domicile, ce qui souligne le rôle de la Ceinture de verdure comme réseau d'espaces naturels de proximité.

« Je me rends régulièrement dans tous les secteurs environnants de Bells Corners, en toutes directions. J'ai parcouru à pied, à vélo, en raquettes ou en ski tous les sentiers situés dans un rayon de 20 km autour de chez moi. Ce que je préfère dans la Ceinture de verdure, ce sont les fraises de la ferme en été, les cerfs dans les champs le long de Hunt Club, la dinde près de Cedarview, ainsi que les coyotes et les renards dans ma cour à Bells Corners. » [traduction]



Dans l'ensemble, ces résultats démontrent la valeur accordée à la Ceinture de verdure pour l'accès à la nature et la pratique d'activités de plein air. La fréquentation repose à la fois sur des destinations emblématiques reconnues à l'échelle régionale, comme Mer Bleue et le marécage Rocailleux, et sur une utilisation plus quotidienne des milieux naturels de proximité.

Conclusion

Dans l'ensemble, les commentaires recueillis témoignent d'un fort attachement du public à la Ceinture de verdure et d'un appui général aux orientations proposées. La protection des milieux naturels ressort clairement comme la priorité principale, accompagnée de préoccupations récurrentes liées à l'expansion urbaine, au développement et au changement climatique. Les personnes répondantes souhaitent également des engagements plus explicites en matière de protection à long terme, et elles soulignent l'importance de maintenir un accès à la nature et aux activités de plein air. La vision qui se dégage est celle d'une Ceinture de verdure protégée, accessible et résiliente, dont les usages récréatifs, agricoles et éducatifs demeurent compatibles avec les objectifs de protection des milieux naturels.

Prochaines étapes

Les résultats de cette consultation contribueront à orienter l'élaboration du prochain Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale. Une deuxième phase de consultation publique est prévue au printemps 2027 afin de recueillir des commentaires sur les politiques et les plans de secteurs proposés. Une version préliminaire du plan directeur sera ensuite soumise une dernière fois au public et aux parties prenantes avant son adoption par le conseil d'administration de la CCN.

Annexe 1 – Méthode d'analyse

L'analyse porte sur les commentaires qualitatifs soumis lors des activités de consultation publique en personne et au moyen d'un sondage en ligne du 20 mai au 8 juin. En tout, près de 300 commentaires issus des activités de consultations en personne et 934 sondages remplis ont été reçus et analysés.

Commentaires du groupe de consultation publique

Les commentaires issus des rencontres du groupe de consultation publique ont été examinés et analysés selon la même approche thématique et d'appréciation que les commentaires du public. Les commentaires pertinents ont été relevés dans le procès-verbal de la réunion. Bien que ces observations aient contribué à l'analyse globale, elles n'ont pas été incluses dans le décompte total des commentaires, lequel reflète uniquement la rétroaction du public.

Catégorisation par thème

Chaque commentaire a été examiné et classé sous un thème principal en fonction de son contenu. Ces thèmes correspondent aux principaux champs d'intérêt et préoccupations du public. Cette organisation par thème a permis de mener une analyse ciblée et a contribué à dégager les tendances récurrentes.

Extraction de mots clés et analyses

Les termes et expressions clés ont été extraits de chaque commentaire pour déterminer les sujets les plus fréquemment mentionnés et les préoccupations récurrentes. Ces mots clés ont été comptés de manière à déterminer leur fréquence, puis regroupés par thème afin de comprendre leur pertinence dans le contexte.

Divulgaration concernant l'analyse assistée par l'intelligence artificielle

Certaines étapes de l'analyse des commentaires, notamment l'extraction des mots clés, ont été effectuées à l'aide d'outils d'IA. Conformément aux lignes directrices du gouvernement du Canada, tous les résultats ont été examinés et validés par les membres de l'équipe de projet.

Annexe 2 – Données démographiques

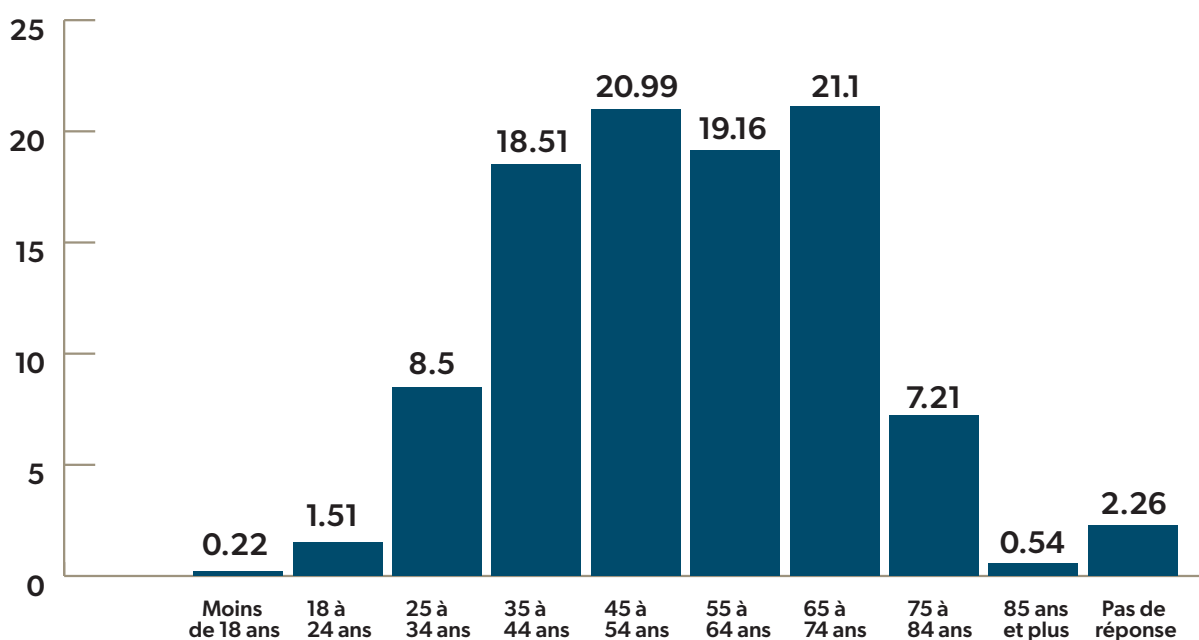
LE SONDAGE A PERMIS DE RECUEILLIR DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES PERSONNES RÉPONDANTES.



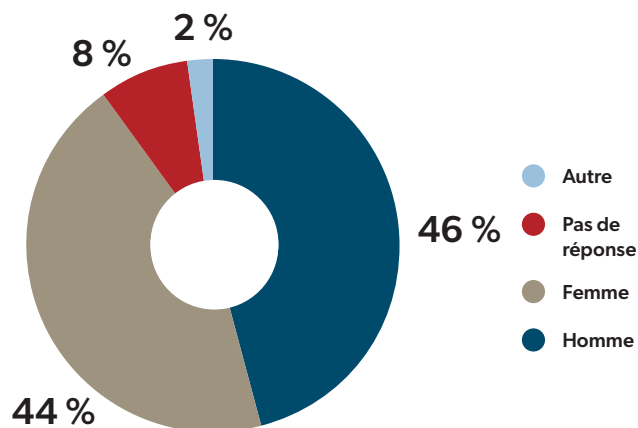
Âge

La répartition par âges est présentée ci-après. La majorité des personnes répondantes étaient âgées de 35 à 74 ans.

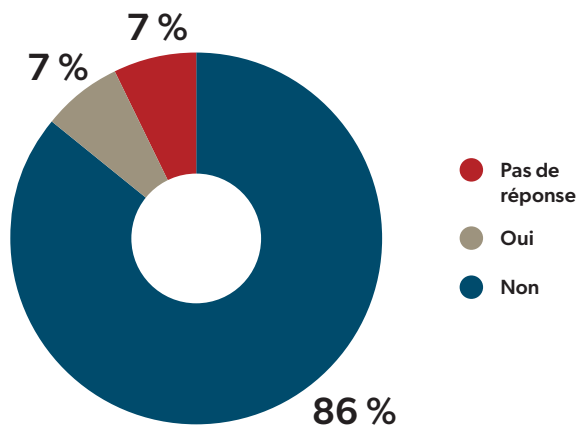
Résultats en pourcentage



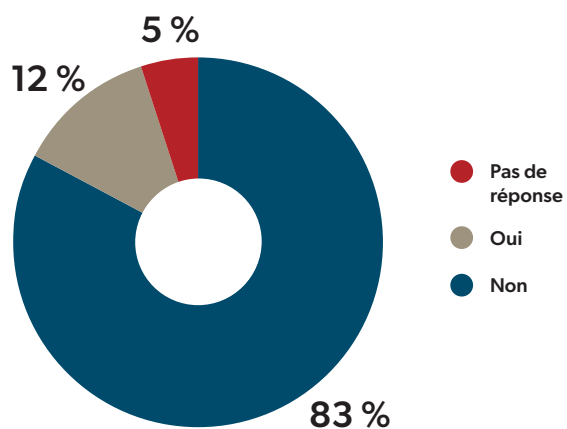
Genre des personnes répondantes



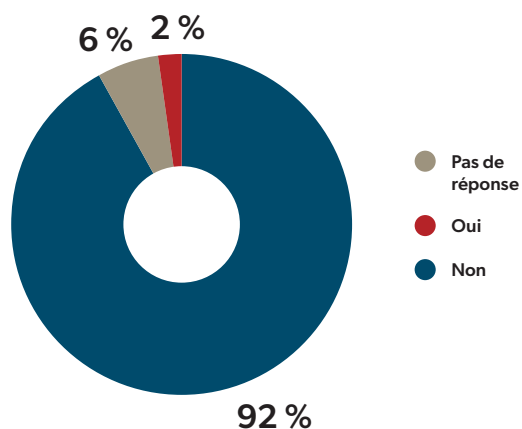
Personnes qui s'identifient à une minorité visible

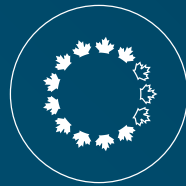


Personnes qui s'identifient comme ayant un handicap



Personnes qui s'identifient en tant qu'Autochtones





COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada